



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 29 mars 2011
18 heures 00**

SL/VC

N° 001180

Service des
Ressources
Humaines -
Convention de
partenariat CNFPT.

Affiché le :

Le **mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Depuis plusieurs années, des conventions cadres de partenariat lient le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les collectivités et plus particulièrement la Ville d'APT pour permettre le financement des actions de formations individuelles ou collectives qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

La convention cadre est le document indispensable et préalable pour permettre aux agents de suivre des formations payantes jugées utiles en cours d'année : elle n'engage pas la Ville d'APT mais précise le cadre d'une éventuelle commande.

Les actions de formation qui ne sont pas prises en charge dans le cadre de la cotisation peuvent revêtir des formes diverses :

- Les actions de conseil, d'accompagnement de projet et d'orientation des agents ;
- Les actions de formation spécifiques dites « intra » ;
- La participation des agents sur des dispositifs non financés par la cotisation ;
- La participation des personnels non cotisants au CNFPT.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des tarifs est annexé à la présente délibération ainsi qu'un document synthétisant les nombres de jours théoriques dispensés au titre des actions « préparations concours -mises à niveau » et « acquisition des savoirs fondamentaux ». Le

financement est dû intégralement pour toute inscription non annulée huit jours avant la date de début de l'action.

Cette convention cadre est signée pour une durée d'une année du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Elle peut être résiliée par lettre recommandée adressée à la délégation régionale Provence Alpes Côte d'Azur : cette résiliation prend effet dans les trois mois qui suivent.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

APPROUVE, la proposition de Monsieur le Maire.

DIT, que les crédits nécessaires aux formations sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2011.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'année 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**